

N° : CC/44/7.1/29.03.2021-1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNATAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Membres en exercice :	15	Excusés :	2
Présents :	13	VOTANTS :	13

Le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance ordinaire salle du Conseil Communautaire à Monteux, le 29 mars 2021, après convocation légale reçue le 22 mars 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Christian GROS – M. Jean BERARD – M. Michel TERRISSE – M. Stéphane GARCIA – M. Michel MUS – M. Laurent COMTAT – M. Michel PERRAND – M. Marc MOSSÉ – Mme Sylviane FERRARO – Mme Carine BLANC-TESTE – M. Fulgencio BERNAL – M. Cyrille GAILLARD – M. Samuel MONTGERMONT

Etaient excusés :

M. Didier CARLE, M. Thierry LAGNEAU

Secrétaire de séance :

M. Christian GROS

Rapporteur : M. Christian GROS

Intégration des dépenses d'amélioration d'une benne à ordures ménagères en investissement sur la commune de Sorgues et sortie de l'actif d'une tondeuse Etesia immatriculée 4706 YB 84 et d'un camion immatriculé 8429 YC 84.

M. Christian GROS, Président expose au Bureau Communautaire que des réparations importantes vont devoir être effectuées afin d'augmenter la durée de vie de la benne à ordures ménagères, immatriculée 677 YS 84 appartenant aux Service Environnement de la commune de Sorgues.

A cet effet, un devis pour la remise à neuf du basculeur a été établi par la société Bigbenne pour un montant total de 14 256,36 € TTC.

De plus, considérant que la tondeuse de marque Etesia, immatriculée 4706 YB 84 est hors service et le vol d'un camion de marque Renault, immatriculé 8429 YC 84, il convient donc de les sortir de l'actif.

LE BUREAU COMMUNATAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2019, portant statuts de la communauté de communes Les Sorgues du Comtat, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DE/44/5.1/06.07.2020-2, en date du 06 juillet 2020 portant fixation du nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations en date du 06 juillet 2020 portant élection des vice-présidents ;

**DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT**



Vu la délibération n° DE/44/5.2/20.07.2020-3 en date du 20 juillet 2020 instituant le Bureau Communautaire,
Vu la délibération n° DE/44/5.4.1/14.09.2020-3 en date du 14 septembre 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté au Bureau Communautaire,

Considérant le type de réparations à effectuer qui ont pour effet d'augmenter la durée de vie du véhicule référencé ci-dessus,

Considérant que par leur nature et leur longévité, ces travaux constituent des investissements pour la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat,

M. Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** d'intégrer les dépenses d'amélioration d'une benne à ordures ménagères en dépenses d'investissement, immatriculée 677 YS 84 appartenant aux Service Environnement de la commune de Sorgues, pour un montant total de 14 256,36 € TTC.
- **AUTORISE** la sortie de l'actif d'une tondeuse hors service de marque Etesia, immatriculée 4706 YB 84 et d'un camion de marque Renault, immatriculé 8429 YC 84.
- **PRECISE** que ces dépenses seront imputées au compte 21782.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS
Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat

Le Président,



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le :